

Communiqué de presse

Du Docteur Pierre Lafont

Maire de Saint Chély d'Apcher

Président de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

Saint Chély d'Apcher, le 29 juin 2018

Saint Chély d'Apcher : seule Commune de Lozère à maintenir les Temps d'Activités Périscolaires

Alors que toutes les Communes du département font machine arrière, Saint Chély d'Apcher prend le contre-pied et décide de conserver les Temps d'Activités Périscolaires pour les rentrées 2018 et 2019. Ainsi, en septembre, les enfants qui fréquentent le groupe scolaire public iront à l'école 4,5 jours par semaine et profiteront des TAP, comme depuis la rentrée 2014. La décision a été prise de manière collégiale, avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville, le 15 mars dernier lors du comité de pilotage.

● Un fort taux de participation

Depuis la réforme des rythmes scolaires, la Commune a décidé la mise en place d'activités périscolaires gratuites. De cette manière, tous les enfants inscrits à l'école publique peuvent bénéficier d'activités de qualité, sans condition de ressources. Ainsi, pour l'année scolaire qui s'achève, 90% des écoliers de Saint Chély ont participé aux TAP, maternelle et élémentaire confondues.

● Des activités choisies dans l'intérêt de l'enfant

Des activités riches et variées sont mises en œuvre en maternelle et élémentaire par l'association Espace Jeunes qui coordonne, pour la Commune, ces Temps d'Activités Périscolaires.

En maternelle, les activités sont organisées le jeudi de 13h30 à 16h30 et adaptées à chaque niveau : toute petite section, petite section, moyenne section et grande section. En première partie d'après-midi, les enfants de Grande Section sont répartis en petits groupes, pour des activités calmes pendant que les élèves de Toute Petite Section, de Petite Section et de Moyenne Section sont à la sieste. En deuxième partie d'après-midi, 5 activités sont proposées pendant l'année, soit une activité par période de vacances à vacances.

- L'activité « Les Petits Sportifs » propose à l'enfant des activités de motricité originales et ludiques. Des petites découvertes sportives sont également abordées.

- L'activité « Les Petits Metteurs en scène » amène l'enfant à réaliser des scénettes à partir d'une histoire. Des ateliers de fabrication de déguisements et de décors complètent la mise en scène d'un petit scénario créé par les enfants eux même.

- L'activité « Les Petits Architectes » invite les enfants à créer et à construire, en petit groupe, des édifices sur commandes de l'animateur. Différents types de jeux de construction sont utilisés (kapla, lego, blocs hérisson, etc.).

- L'activité « Les Petits Artistes » amène l'enfant à réaliser des œuvres géantes en utilisant différentes techniques et divers matériaux.

- L'activité « Les Petits Mélomanes » propose à l'enfant de chanter, danser, écouter et produire différents sons par l'intermédiaire d'activités musicales ludiques et variées.

En élémentaire, les activités se font le mardi et le vendredi de 15h à 16h30. Les enfants participent à 2 activités (une le mardi et l'autre le vendredi) sur chaque période de vacances à vacances. Ils abordent ainsi, sur l'année scolaire, l'ensemble des 10 activités programmées.

- L'activité Médiathèque (en partenariat avec la Médiathèque) : pour les CP/CE1, l'enfant réalise un leporello : technique de pliage et de collage des pages d'un livre permettant à celui-ci de s'ouvrir comme un accordéon, pour les CE2/CM1/CM2, l'enfant réalise un kamishibai : technique narrative d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butai, petit théâtre en bois.



Mairie de Saint Chély d'Apcher

www.stchelydapcher.fr



@stchelydapcher

Contact presse :

Coralie FORISSIER - 04.66.31.38.56 - coralie.forissier@stchelydapcher.fr

- L'activité Ciné-théâtre (en partenariat avec le Ciné-théâtre) amène l'enfant à découvrir des films Arts et Essais jeune public au Ciné-Théâtre et à approfondir cette découverte par le biais d'exercice de théâtre (improvisation, travail du corps et de la voix) avec un intervenant de la structure partenaire.

- L'activité Musicale (conduite par un Assistant d'Enseignement Artistique) amène l'enfant vers des activités vocales, instrumentales, corporelles et d'écoute.

- Les activités Aquatiques (en partenariat avec la piscine Atlantie) : pour les CP/CE1/CE2, l'enfant découvre les pratiques aquatiques de l'École de la Natation Française, par les apprentissages du Savoir Nager, du Savoir se Sauver et du Savoir Evoluer sans crainte en milieu aquatique et pour les CM1/CM2, l'enfant découvre des pratiques aquatiques codifiées en fonction de son niveau (natation courses, waterpolo, plongeon, nage avec palmes, natation synchronisée).

- L'activité de Jeux Coopératifs (conduites par un animateur BAFA) amène les enfants à développer collectivement des actions de coopérations. Des jeux de différentes formes favorisant une interaction avec l'autre dans le but d'atteindre un objectif commun sont proposés.

- Le projet « Secourisme » (conduit par un Animateur Territorial) propose à l'enfant, par une approche interactive et ludique, d'identifier certaines parties du corps humain, d'apprendre à se protéger et à protéger les autres, d'être capable d'alerter et de secourir.

- Les activités Manuelles (conduites par un animateur BAFA) où l'enfant réalise manuellement différentes productions. Les œuvres créées sont de matériaux, formes et dimensions divers. Les techniques abordées seront également variées.

- Le projet « Découverte de pays d'Europe » (conduit par un animateur BAFA) au cours duquel l'enfant découvre certains pays européens par l'intermédiaire de différents supports. De petites approches linguistiques sont aussi proposées.

- Le projet « Citoyen » (conduit par un animateur BAFA) amène l'enfant à développer des activités liées à la citoyenneté. Des sujets tels que « bien vivre ensemble » et « l'éducation aux médias » sont abordés.

- L'activité « Je bouge ! » (conduite par un animateur BAFA) amène l'enfant à évoluer dans différentes situations de jeux impliquant des gestuelles et des déplacements variés. Des découvertes de clubs sportifs locaux seront mises en place ponctuellement.

● Des animateurs embauchés sur le long terme

Avec la réforme des rythmes scolaires, la Commune a embauché plusieurs animateurs pour mettre en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires. Sont mobilisés, pour les maternelles, 11 animateurs et 1 coordinatrice ; pour les élémentaires, 14 animateurs et 1 coordinateur. Malgré le coût engendré par ces TAP (plus de 30 000€, déductions faites des aides de la CAF et du fonds d'amorçage), le Dr Pierre Lafont a souhaité les conserver, car ils permettent à tous les enfants, quel que soit leur milieu, de découvrir des domaines riches et variés et ainsi de se construire. Revenir en arrière et supprimer les TAP aurait induit la suppression de ces emplois que le Maire de Saint Chély d'Apcher a souhaité maintenir malgré le surcoût pour la Commune.

Saint Chély d'Apcher, en concertation avec l'Inspectrice de l'Education Nationale - circonscription de Marvejols, les directrices des écoles maternelle et élémentaire, les parents d'élèves et l'ensemble des acteurs impliqués dans les activités périscolaires, a donc fait le choix de l'intérêt de l'enfant plutôt que celui des économies.

Les dossiers d'inscription pour l'année scolaire 2018/2019 sont à télécharger sur le site Internet de la Commune : www.stchelydapcher.fr ou à retirer à l'école avant le 6 juillet.

